

Le solidarisme est une notion relativement récente qui a remplacé des comportements d'origines émotionnelles, telle que la compassion ou la charité, libérant l'individu d'une relation de soumission et de reconnaissance perpétuelle. Principe cher à la social-démocratie, le solidarisme fut depuis sa création au cœur de la doctrine du parti radical. Même si son utilité est régulièrement remise en cause, il a toujours un rôle essentiel et déterminant dans le maintien et la préservation du contrat social, porté par les valeurs philosophiques et les principes qu'il véhicule, qui l'anime, et qui sous-tendent la notion même de solidarisme, si cher aux radicaux-socialistes.

Certains s'étonnent de constater la survie de ce principe à la consonance peut-être désuète, plus communément appelé "solidarité nationale", qu'ils pensent un instant à ce qu'a pu être, a été, ou pourrait devenir une Société qui ne cultive pas la solidarité entre ses membres. La canicule européenne de 2003 en a pourtant été un "bon" exemple. Cet événement a remis, malgré lui, le solidarisme à l'honneur en nous révélant une image extrêmement dégradée de notre Société, due en grande partie à l'absence, ou à la carence avérée de lien social en France.

Dans une conception ultralibérale, le solidarisme de Léon Bourgeois est jugé trop coûteux et trop inefficace. Il est alors rendu responsable du déficit chronique de l'État. La France est pourtant un pays dont le modèle républicain repose sur le nécessaire contrat social. Peut-on faire autrement lorsque l'on a pour cœur d'idéal sociétal de réduire les inégalités ? C'est en réalité le solidarisme resté figé dans ses principes datant de la fin du XIXe siècle, qui est aujourd'hui critiqué et finalement mal compris. Le solidarisme, ciment des idéaux de la République, reste bien entendu nécessaire. Il contribue à la rectification des excès de l'individualisme tout en permettant à l'individu de s'épanouir. Il demeure plus que jamais d'actualité, car il est « *fondé sur l'idée que la justice sociale ne peut exister de manière spontanée entre les hommes que s'ils deviennent des associés solidaires, en neutralisant ensemble les risques auxquels ils sont confrontés* » (L. Bourgeois).

Les défenseurs de la pensée libérale classique qui remette en cause le renforcement d'un Etat social, dénoncent l'idée du risque de déresponsabilisation individuelle et invitent à rejeter en bloc l'idée du solidarisme, sans préjuger des conséquences d'un tel et hypothétique retour en arrière ; parce que jugé peu efficace, trop dispendieux, eu égard aux résultats escomptés. Sur ces derniers points, chacun sera d'accord.

Pour autant faut-il jeter le bébé avec l'eau du bain ? Non, bien sûr. Il faut corriger ces travers, et de s'en donner les moyens. *Aujourd'hui, une interdépendance fonctionnelle existe entre les différents corps sociaux et institutions participant au solidarisme. Chacun en est bénéficiaire, sans vraiment en être conscient, sans avoir conscience de représenter un coût. La Société a apporté beaucoup en autonomie et en liberté, pourtant nul n'a l'impression d'être une cause de charge...* Cette ignorance tend à faire du citoyen, un individu indifférent au discours à sensibilité "sociale". Non seulement il devient difficile de l'intéresser à ce débat, sans qu'il ne préjuge de l'intérêt de la démarche, hautement politique, mais bien au contraire, comme nombre d'autres citoyens, il se laissera facilement convaincre par les thèses opposées, plus faciles à entendre, allant jusqu'à remettre en question l'intérêt même du solidarisme, alors qu'il en bénéficie en toute ignorance...

Les préjugés sont forts, les soutiens faibles.

Nous devons donc travailler au renouveau de l'Etat providence, ce qui passe par la remise à plat complète du système d'assistance et de protection publique. De nouvelles solutions doivent être trouvées. Cela passe par une nouvelle identification des sources de richesse et de leur redistribution. Différents événements ont marqué récemment nos esprits :

les révoltes des banlieues, la canicule de 2003, les simples maisons d'habitation ouvrière de l'île de Ré à la valeur locative surévaluée, l'isolement avéré des personnes vulnérables...

Tous ces dysfonctionnements sont révélateurs de mécanismes sociaux et de dispositifs fiscaux en décalage avec la réalité. L'existant est insuffisant, obsolète. La preuve n'est-elle pas faite de l'urgence à reconsidérer l'ensemble des dispositifs qui sous-tendent la société française et qui donnent corps à la doctrine du solidarisme.

Pour rendre au solidarisme sa fonction de correcteur des inégalités, le contrat social français doit se reconstruire à partir de bases nouvelles. C'est aux socialistes de s'atteler à cette tâche et de proposer aux Français un solidarisme du XXI siècle à vocation universaliste, pour s'adapter et répondre aux faits nouveaux de notre temps. C'est notamment, la formation pour tous, pour un accompagnement professionnel tout au long de la vie, afin d'éviter que la disqualification ne conduise à la mise à l'écart, parfois précoce. Des moyens nouveaux doivent être inventés par filière professionnelle, afin de répondre à ces impératifs avec anticipation...

Le chantier du solidarisme est donc tout à la fois essentiel et urgent. Il concerne bien d'autres domaines. Il doit notamment aider et contribuer à la nécessaire construction de l'identité de tout individu car *"la dynamique de la disqualification sociale, la construction d'une identité négative du quartier ne sont que le reflet de rapports dégradés entre certains Français et la société"* (Célestin Bouglé). Les dysfonctionnements dans les attributions des aides naissent de ces situations où le désespoir fait loi.

Cela doit conduire à une gestion saine des collectivités locales, car les injonctions de l'Etat vers les collectivités doivent cesser. Les décentralisations ont donné lieu à des compensations insuffisantes, ignorant notamment l'évolution des charges transmises. Chacun sait que cette manière de faire de la politique, qui consiste pour l'Etat à se décharger simplement de compétences sur les Collectivités locales au prétexte d'une meilleure "gestion de proximité", aboutit nécessairement à une augmentation des impôts locaux pour satisfaire à l'obligation d'équilibre budgétaire, auquel sont tenues les collectivités, obligation qu'il ne s'agit pas remettre en cause.

Mais Il est trop facile de la part de l'Etat de compter sur les collectivités pour actionner la "variable d'ajustement fiscal local", et ainsi de leur en faire porter toute la responsabilité, pénalisant dans le même temps l'auto-administration des collectivités territoriales et les administrés qui ne comprennent pas que décentralisation rime avec amputation de leur pouvoir d'achat. Rien d'étonnant alors de voir se développer des niches de misère sur le territoire français alors que les impôts locaux sont calculés selon la valeur cadastrale de 1970, créant ainsi des inégalités et des injustices indécentes au sein d'une nation.

Le rapport Dexia-Crédit local de 2006 a ainsi constaté que la décentralisation s'était accompagnée, depuis 1982, d'une augmentation et d'une complexification croissante de la fiscalité locale, au détriment de sa "lisibilité" et par conséquent, de son acceptation par les citoyens.

Que fait-on du principe constitutionnel de l'impôt librement consenti ?

Les responsables politiques, syndicaux et patronaux, ainsi que les représentants du monde associatif, se doivent de travailler à un projet de Société qui donnerait naissance à un nouveau solidarisme, proposant des réformes, intégrant les bouleversements et les enjeux de son temps. Une déclinaison programmatique de grande envergure pourra ainsi être proposée aux Français, et en découlera une politique sociale moderne et adaptée. Toutefois, pour que tout cela porte ses fruits il est impératif de doter la France d'institutions financières solides capables de maîtriser les risques financiers engendrés par les fonds spéculatifs, qui interviennent dans les finances des nations de manière sournoise et déguisée. Le

solidarisme doit trouver ailleurs, là où se sont déplacées les richesses, les moyens de mise en œuvre son idéal.

Il paraît indispensable aujourd'hui, de réfléchir à des dispositifs de gouvernance autres, dotés de compétences transversales, tant dans leurs moyens de réflexion que dans leurs décisions et leurs moyens d'action. En effet, il est indispensable d'avoir des réflexions et des décisions à minima au niveau européen, pour pouvoir répondre de manière plus pertinente aux risques environnementaux, économiques ou sanitaires, ce qui permettra notamment de fixer les quotas de production agricole, sans céder aux pressions des lobbies agricoles du Nord. Il est scandaleux de constater dans un monde confronté aux révoltes de la faim qu'en agriculture deux types de productions se concurrencent aujourd'hui : l'une traditionnelle, ayant une vocation alimentaire, et l'autre, nouvelle, à finalité énergétique qui s'autoproclame "substitut rentable aux énergies fossiles" !

Irons-nous à l'international vers un gel des subventions aux produits agricoles de l'Union européenne, par solidarité pour les pays d'Afrique ? Parviendrons-nous à un geste du Nord vers le Sud, pour mettre fin aux colères de la faim ? C'est tout cela le solidarisme au XXI^e siècle, parce que les questions qu'il soulève vont bien au-delà des frontières d'une nation et devraient idéalement sous-tendre la question d'un solidarisme mondial nouveau. Dans un monde globalisé, c'est l'effet papillon qui fait loi aujourd'hui. Chacun est conscient de l'interdépendance intercontinentale et mondiale qui affaiblit - ou qui renforce - les nations en matière économique et financière. Pour le moment aucune institution ne nous protège de ce nouvel ordre mondial. Force est de constater qu'en ce domaine, l'Europe est encore bien en deçà de ses besoins en terme de fonctionnement et en bien plus encore en matière de représentation politique et démocratique.

Et Marcel Ruby de conclure dans un ouvrage collectif consacré aux rapports existants entre "Mondialisation et solidarité", en insistant sur l'application possible du Solidarisme dans le Monde et pour commencer entre la Communauté Européenne et les pays d'Afrique. Enfin, il prophétise que « *dans un monde difficile, il est bien évident qu'entre les pays riches et ceux du tiers et du quart-monde, le Solidarisme peut seul constituer un réel facteur d'apaisement, de justice et de paix* ».